

**EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER
EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Endosulfan : hexachloro-hexahydro-methano-2,4,3-benzo(e) dioxathiepin-3-oxyde

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 2A

N° EPA : 14617

N° FS : 14617-08-UAP **Révisions à la FS** : Toutes les sections ont été révisées **Date de publication** : 01/31/08 **Remplace** : 01/31/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Après manipulation, bien se laver avec de l'eau et du savon avant de boire, de manger ou de fumer. Éviter de respirer les poussières.

Ce produit est une poudre de couleur tan avec une forte odeur rappelant le dioxyde de soufre.

Énoncés d'avertissement : NOTE AU MÉDECIN : L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central qui peut être absorbé par voies buccale, respiratoires et cutanée. Il peut causer des convulsions. La stimulation du système nerveux central peut être contrôlé avec du diazépam (i.v.) ou des dérivés de l'acide barbiturique. Une surveillance attentive ou un traitement selon les symptômes ou un traitement de soutien sont recommandés. Contre-indication : l'épinéphrine causée par la stimulation du muscle cardiaque. Ce produit peut présenter de sérieux risques pour la santé s'il est ingéré. Si des vomissements ne sont pas survenus spontanément, un lavage gastrique au moyen d'une sonde d'intubation endotrachéale à ballonnet peut être indiqué. Administrer du charbon activé dans de l'eau peut aider à absorber les produits chimiques qui demeurent dans l'estomac.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Endosulfan	50,00	115-29-7	0,1 mg/m ³ (peau)
Ingrédients inertes, contenant du kaolinton	50,00	1332-58-7	2 mg/m ³ R
de l'argile attapulgite		12174-11-7	non inscrites
du glycol d'éthylène		107-21-1	100 mg/m ³ C

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau ou les vêtements : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant de 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si la personne en porte après 5 minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire un verre d'eau si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins que cela ait été conseillé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR UNE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELÉZ LE : 1-800-301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Ne produira pas d'étincelles.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Des produits de décomposition thermique peuvent inclure, sans s'y limiter, des oxydes de carbone et des carbones de soufre, du chlorure d'hydrogène et des aldéhydes. Peuvent supporter des températures élevées.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu, contenir les déversements au moyen de digues pour prévenir la contamination d'alimentation en eau. Ne pas laisser les déversements entrer dans les ruisseaux, les étangs ou les lacs avoisinants.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Pour des petits déversements, balayer le déversement et transférer-le dans des contenants appropriés et approuvés pour les produits chimiques en vue d'une élimination appropriée. Pour les gros déversements, balayer le déversement et transférer-le dans des contenants appropriés et approuvés pour les produits chimiques en vue d'une élimination appropriée. Décontaminer la zone avec un agent de blanchiment de la maison et de l'eau (ratio 1 : 2) et, absorber le liquide avec de l'argile ou un autre absorbant. Rincer les déversements résiduels avec de l'eau après le nettoyage. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent ou ruissellent sur des terrains adjacents ou dans les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides s'infiltrent à l'intérieur. Ensuite, se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres dès que possible.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer le produit de façon à ce qu'il ne soit pas accessible aux enfants ni aux animaux domestiques. Éviter d'entreposer sous la chaleur excessive. Ne pas entreposer près des engrais, herbicides, d'autres insecticides, semences, aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

L'équipement de protection individuel : Les personnes qui appliquent le produit et les autres manutentionnaires doivent porter : une chemise à manches longues et des pantalons, des gants et des chaussures imperméables avec des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage de l'EPI. S'il n'y a aucune directive de lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIEURIE : Lorsque les manutentionnaires travaillent dans des systèmes fermés, des enceintes fermées ou à l'intérieur d'un aéronef, ils doivent procéder conformément aux exigences pour les pesticides agricoles (40 CFR 170.240 (d)(4-6)) inscrites dans le *Worker Protection Standard (WPS)*, les exigences EPI du manutentionnaire peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifiées dans le WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou poussières dépassent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les poussières et les vapeurs.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemises à manches longues et pantalons, un chapeau, des bottes en caoutchouc avec des chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistants aux produits chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Endosulfan	Non inscrites	0.1 mg/m ³
Kaolinton	15 mg/m ³ (poussières totales)	2 mg/m ³ R
Argile attapulgite	Non inscrites	Non inscrites
Glycol d'éthylène	Non inscrites	100 mg/m ³ C

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Ce produit est une poudre de couleur havane avec une forte odeur rappelant le dioxyde de sulfure.

SOLUBILITÉ : Disperse

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0,404-0,591 g/ml

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 403,9 – 590,9 kg/m³ pH: 8,57

TENSION DE VAPEUR (mm) : Non établie

POINT D'ÉBULLITION : Non établi

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Non établi

TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) : Non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive et feu

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : 10% de potassium permanganate

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dioxyde de sulfure, chlorure d'hydrogène, oxydes de carbone et aldéhydes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 41,2 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 2 000 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Irritant léger

Irritation cutanée (lapin) : Irritant léger

Inhalation CL₅₀ (rat mâle) : 0,23 mg/L (4 HR)

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH. L'endosulfan, le kaolinton et le glycol d'éthylène sont classifiés par la ACGIH à titre de TLV-A-4; non classifiable à titre de carcinogène humain, l'argile attapulgite est classifiée par l'IARC-2B (fibres longues); possiblement cancérigène pour les humains et/ou l'IARC-3 (fibres longues) : Non classifiable en ce qui a trait à la cancérigénicité chez les humains.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

L'endosulfan est toxique pour les oiseaux et pour d'autres animaux. Les oiseaux qui viennent se nourrir sur les régions traitées peuvent en mourir. Ne pas appliquer directement sur l'eau ou aux endroits où des eaux de surface peuvent être présentes ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. En raison du risque de ruissellement et de dérive, ne pas appliquer à l'intérieur d'une distance de 300 pieds des lacs, des étangs, des ruisseaux et des estuaires. Les crevettes et les crabes peuvent être tués aux taux d'application recommandés sur l'étiquette du produit. Ne pas appliquer dans des endroits où des poissons, des crevettes, des crabes ou d'autres formes de vies aquatiques sont des ressources importantes. Ce produit est toxique pour les abeilles qui sont exposées à une application directe. Les applications devraient être planifiées de façon à coïncider avec les périodes d'activités minimales des abeilles. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des eaux de nettoyage.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Vider complètement le sac en tapant sur les côtés et le bas afin de libérer les particules qui s'y accrochent. Vider les résidus dans les équipements prévus à cet effet. En ce qui a trait à l'élimination, le contenant vide peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Suivre les directives provinciales pour tout nettoyage additionnel du contenant. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. Disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou non voulu, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : PESTICIDE ORGANOCHLORÉ RQ, SOLIDE, TOXIQUE, 6,1, UN2761, II (ENDOSULFAN 50 %) GUIDE ERG 151 POLLUANT MARIN

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU PRODUIT RÉPULSIF POUR LES ANIMAUX, NOI, OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAUX OU VOLAILLE, NOI; POISON (NMFC 102100; CLASSE : 77,5)

Description de livraison IMDG : PESTICIDE ORGANOCHLORÉ RQ, SOLIDE, TOXIQUE, 6,1, UN2761, II (ENDOSULFAN 50 %) GUIDE ERG 151 POLLUANT MARIN

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
2 Santé	0 Moindre	2 Santé	
0 Inflammabilité	1 Légère	0 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	HI ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :

Immédiat	<u>0</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
Différé	<u>0</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Endosulfan (CAS : 115-29-7) 1 livre.

SARA, Titre III, section 313 Endosulfan (CAS : 115-29-7) 52,63 %; Glycol d'éthylène (CAS : 107-21-1) 2,00 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit dans sa forme d'achat comme un déchet inscrit ou caractéristique.

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient des agents chimiques, connus de l'État de la Californie, qui causent le cancer ou des malformations de congénitales et d'autres préjudices à la reproduction.

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Thionex est une marque de commerce déposée de Makhteshim Chemical Works, Ltd.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC., n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.